



Fiche d'inscription

Sortie en mer à Bormes les Mimosas

Pour tous niveaux

Du 12 avril 2024 au 14 avril 2024

Date limite d'inscription le 29 février 2024 inclus

Programme :

- Départ le vendredi 12 avril 2024 **matin** du parc relais Porte des Alpes (Saint-Priest)
- **5 plongées**
- Retour le dimanche 14 avril 2024

Ce tarif comprend :

- Hébergement **2 nuits** en MOBIL HOME "Camping du domaine"
- Repas du 13 et 14 avril midi
- **5 plongées** encadrées "Aquaborme"
- Gilet stabilisateur et détendeur complet **pour les formations sous réserve de venir le récupérer directement en piscine.**
- Blocs et plombs de plongée
- Taxes de séjours
- Transport aller-retour (location véhicule, carburant, péages)

Ce tarif ne comprend pas :

- Les dîners du soir
- Linge de lit
- Matériel de plongée : combinaison, détendeur complet, stabilisateur et ensemble palme masque tuba... peut être loué sur place (selon dispo).
- Les conducteurs des véhicules ! Des relais de conducteurs seront mis en place pour éviter la fatigue.
- Vos dépenses personnelles.

Sortie Bormes les Mimosas 12-14 AVRIL 2024

Prénom : _____ Nom : _____

TARIFS

270 € TCL et ayant-droit 317 € Extérieur 80 € Encadrants

Conjoint non plongeur nous contacter pour les modalités.

Paiement : 100 € à la réservation minimum, solde du voyage un mois avant le départ soit **le 12 MARS 2024** maximum.

Modes de paiement :

Virement :

IBAN : FR76 1027 8073 1400 0218 7010 174 BIC : CMCIFR2A

Date du virement° : _____ Montant : _____

Date du virement° : _____ Montant : _____

Date du virement° : _____ Montant : _____

Chèque à l'ordre : AL TROLLSPORTS SECTION PLONGÉE

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Chèque n° _____ Montant : _____ mois d'encaissement : _____

Date de réception :

Signature :

Le formulaire est à remettre en main propre ou à envoyer par email :
a.l@trollsports-plongeelyon.fr

Remarques : Extrait Article 18 du règlement intérieur : « En cas d'annulation totale ou partielle d'un participant à la sortie (certificat médical ou non), le certificat médical ne vaut pas remboursement de manière systématique. Il est néanmoins nécessaire au club pour pouvoir demander une exonération (plongée, hébergement, ...) sans certitude de l'obtenir. Les frais engagés par Trollsports Plongée et non remboursés par la structure resteront à la charge de l'adhérent